

Conditions générales de vente des séances des séances de marche nordique :

Les tarifs sont valables le mercredi après-midi et le samedi matin et certains jeudis matin à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 -Une séance dure de 1h45 à 2h00 et comprend l'échauffement, la séance de marche nordique et les étirements. - Il est impératif de s'inscrire sur le bouton du site réservation aucune réservation par mail ou sms ne sera prise en compte

- Une fois la séance réservée il ne sera plus possible d'annuler et elle sera décomptée pour les abonnés.
- La location d'une paire de bâtons est facturée 4 euros. -La carte 10 séances est nominative et valable 6 mois la carte 20 séances est valable pour les couples -Les cartes illimités sont nominatives et valable 12 mois à partir de la date du début d'abonnement. -Le pratiquant s'engage à ramener, au plus vite, un certificat médical et atteste qu'aucune contre-indication médicale ne l'empêche de pratiquer la marche nordique. -La carte 10 séances, les forfaits annuels et illimités ne feront l'objet d'aucun remboursement en cas de non-participation aux séances mais il sera possible de prolonger la validité (maximum deux mois), pour des raisons médicales en présentant un certificat médical. - Dans le cas où l'éducateur sportif ne serait pas en mesure d'assurer la ou les séances prévues au planning pour quelques raisons que se soient la durée de la validité des abonnements sera prolongée au prorata des séances annulées.